

Société Nouvelle augmentation prévue au 1^{er} juillet pour les 13.720 assurés de la Mutuelle d'entreprise de Sochaux. D'ici 2020, certaines cotisations pourraient tripler ! « Inacceptable socialement, injustifiable économiquement », s'insurge la CGT

Les retraités, vaches à lait de la santé ?

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2012, la Mutuelle d'entreprise de Sochaux (MES) a changé du tout au tout. Sauf de nom. Aujourd'hui, la structure, gérée par le groupe Malakoff-Médéric, n'abrite plus que des retraités de PSA, site de Sochaux et Belchamp. Ce qui représente tout de même la bagatelle, entre la MES de base et la MES +, de 13.720 assurés, soit en comptant les conjoints et les enfants, 17.754 bénéficiaires, qui habitent principalement sur le Pays de Montbéliard. Disons-le d'emblée : une mauvaise surprise les attend jeudi prochain. Ce jour se réunit, au musée Peugeot, la commission de gestion de la MES. L'ordre du jour ? Les comptes 2014 et l'augmentation des cotisations dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les deux régimes – MES et MES + – étant déficitaires, Malakoff-Médéric et le gestionnaire AON ont déjà – depuis janvier 2014 – engagé des augmentations. Les dernières en dates : + 4 % sur MES et + 8 % sur MES + en janvier 2015. À compter de juillet 2015, ils proposent, en outre, respectivement, + 1,9 % et + 2,8 %. Pas mal quand on sait que les cotisations s'étagent déjà à l'heure actuelle – selon évidemment les régimes choisis, l'âge et les situations familiales – de 47 € à 73 € annuels (pour un ex-salarié seul).

« Pire encore », selon la CGT, des augmentations sont planifiées jusqu'en 2022. « À la MES, une cotisa-



■ La CGT propose que les augmentations soient gelées aussi longtemps que les retraites. Photo J.-L.G.

tion isolée passerait de 55 € en décembre 2014 à 82 € d'ici janvier 2021. C'est une augmentation de 50 % », illustre Bruno Lemerle, de la section retraités de la CGT. « À la MES +, un couple à 147 € passerait à 304 € dans le même laps de temps ». Même s'il paraît peu probable que la commission discute, approuve, ou même entérine l'intégralité du planning, la hausse des cotisations au 1^{er} juillet 2015 semble déjà sur les rails.

Petit-déj' explicatif jeudi

« De telles augmentations sont insupportables », souligne Bruno Lemerle, qui rappelle qu'en 2012, les retraités

qui sont restés à la MES étaient, dans leur immense majorité, les plus modestes. « Sur une retraite de 1.300 €, la cotisation mutuelle représente une certaine somme », note Clairette Bouclans, une militante. « Il va falloir maintenant compter encore plus ! ». Pour le syndicat, l'augmentation ou les augmentations auraient non seulement pour conséquence d'aggraver les conditions de vie de tous les retraités – dont les retraites sont, elles, gelées depuis trois ans – mais pourraient les inciter à renoncer à leur mutuelle donc à des soins.

« Inacceptable socialement », le principe de l'aug-

mentation est aussi « injustifiable économiquement ». Petit rappel historique : quand Malakoff a pris le contrôle de la MES, qui affichait alors plus de 32 millions d'euros de réserve, elle a prélevé sur cette dernière somme 5,75 millions d'euros de « droit d'entrée » (qui n'ont rien à voir avec les 12 % de frais de gestion). D'autre part, en examinant les comptes, la CGT a constaté que seuls 66 % des intérêts financiers générés par les réserves sont portés au compte de la MES. « Si on cumule les chiffres sur trois ans, on se rend compte qu'il manque dans les caisses de la MES les 5,75 millions du

droit d'entrée (N.D.L.R. : la CGT réclame « leur restitution ») et environ 1,5 million d'intérêts ». Chiffre que le syndicat met en parallèle avec les augmentations de cotisations en 2014 qui représente un peu plus d'un million.

Incompréhensible donc. D'autant que le déficit de MES, mis en avant, était non seulement prévisible mais prévu lors du transfert. « Il n'est possible aujourd'hui de venir à la MES que si l'on a déjà été adhérent de la MES auparavant. Le nombre d'adhérents va donc décliner d'année en année (perte ainsi en 2014 de 500 adhérents, principalement par décès) », explique Bruno Lemerle. « Il est donc prévu une consommation progressive des réserves, de façon à ce qu'elles soient utilisées intégralement, avant la disparition de la MES, pour limiter les cotisations des adhérents ».

Ce jeudi, donc, les retraités CGT développeront leur point de vue et propositions, à partir de 9 h 15 et avec un café, devant le musée Peugeot. Aussi bien pour les administrateurs que toutes les personnes intéressées. « On ne peut accepter que des retraités ayant passé 40 ans à l'usine n'aient plus les moyens de se soigner au moment où le PDG, qui a passé 5 ans dans l'entreprise reçoit, à lui seul 300.000 € de retraite chapeau ! », conclut, avec un certain sens de la formule, Bruno Lemerle.

S.D.